

# RAPPORT DNCGPRO SAISON 20202021



---

En application de l'article L.132-2 du Code du Sport, il est institué au sein de la Ligue Nationale de Cyclisme (LNC) une "Direction Nationale de Contrôle et de Gestion" dite "DNCG Pro", chargée d'assurer le contrôle de la gestion administrative, financière et juridique des "groupes cyclistes professionnels" (1<sup>re</sup> Division, 2<sup>e</sup> Division et 3<sup>e</sup> division) et des organisateurs de courses cyclistes professionnelles.

Le présent rapport a pour objet de faire un bilan de l'activité de la DNCG PRO. Il sera communiqué aux instances suivantes :

**Ministère de la Jeunesse et des Sports ;**

**Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) ;**

**Fédération Française de Cycliste (FFC) ;**

**Union Cycliste Internationale (UCI) ;**

**Association des Groupes Cyclistes Professionnels (AC2000) ;**

**Union Nationale des Cyclistes Professionnels (UNCP) ;**

**Rassemblement des Organisateurs de Courses Cyclistes (ROCC).**

---

# SOMMAIRE

## RAPPORT DNCG PRO GROUPES CYCLISTES

<b>1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>5</b>
<b>2 DOSSIERS ÉTUDIÉS</b>	<b>6</b>
<b>LES ASPECTS FINANCIERS</b>	<b>12</b>
Chiffres d'affaires moyens des équipes	
Résultats nets moyens des équipes	
Fonds propres moyens des équipes	
Masse salariale moyenne des équipes	
Salaires moyens	
Rapports salaires / chiffres d'affaires moyens des équipes	
Pourcentage d'endettement des équipes sponsorings	
<b>LES ASPECTS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIFS</b>	<b>30</b>
Concernant les contrats de travail des coureurs cyclistes	
Concernant les contrats de travail du personnel	
Concernant la transmission des documents nécessaires à l'affiliation des équipes	
<b>LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO GROUPES CYCLISTES</b>	<b>36</b>

## RAPPORT DNCG PRO ORGANISATEURS

<b>1 RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>38</b>
<b>2 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2015</b>	<b>40</b>
1 Décisions de mises sous contrôle	
2 Résultats des contrôles	
<b>3 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2016</b>	<b>41</b>
1 Décisions de mises sous contrôle	
2 déroulement des contrôles	
3 Résultats des contrôles	
4 Préconisations suite aux contrôles	
<b>4 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017</b>	<b>43</b>
<b>5 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018</b>	<b>43</b>
<b>6 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2019</b>	<b>45</b>
<b>7 DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2020</b>	<b>46</b>
<b>8 ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE</b>	<b>47</b>

1

**RAPPORT  
DNCG PRO  
GROUPES  
CYCLISTES**



# RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

## La DNCG Pro a pour mission :

- D'assurer une mission d'information auprès des groupes cyclistes ;
- De contrôler le respect par les groupes cyclistes et par toute entité juridique s'y rattachant, des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui leurs sont applicables ;
- D'examiner et d'apprécier la situation financière des groupes cyclistes et son évolution au cours de la saison (vérifier le caractère plausible et raisonnable du budget présenté par le groupe cycliste professionnel ainsi que sa santé économique) ;
- De contrôler et d'évaluer les projets d'achat, de cession et de changement d'actionnaires des groupes sportifs ;
- D'opérer un contrôle financier de l'activité des agents sportifs ;
- De contrôler et d'homologuer les contrats de travail et les avenants conclus avec les coureurs cyclistes professionnels évoluant dans les groupes cyclistes placés sous le contrôle de la LNC ;

Afin de mener à bien les différentes missions listées ci-dessus, la DNCG Pro peut, à tout moment, et en fonction des informations qui auraient pu être portées à sa connaissance :

- obtenir des groupes cyclistes tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- obtenir des personnes morales ou physiques ayant un lien juridique quelconque avec un groupe cycliste tout document ou toute information qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- obtenir des agents sportifs tout document ou tout renseignement qu'elle jugera utile à l'accomplissement de ses missions ;
- mettre en œuvre un contrôle renforcé des groupes cyclistes ;
- en cas de situation financière ou comptable préoccupante, diligenter un contrôle ou un audit dans les locaux des groupes sportifs ;
- Procéder à l'audition des dirigeants des groupes cyclistes ;
- Homologuer ou non les contrats de travail des coureurs cyclistes et leurs avenants ;
- Prononcer des sanctions à l'égard des groupes cyclistes dans les conditions définies à l'article 8.2.3 des présents règlements.

La DNCG Pro est composée de 6 membres, dont un secrétaire, nommés par le Conseil d'administration de la LNC pour leurs compétences en matière juridique, comptable ou financière, à savoir :

**Joël MENARD** : Président  
**Ludovic BOULLE** : expert-comptable  
**Frédéric BROSSARD** : expert-comptable  
**Marc BUFFARD** : avocat  
**Tristan PONCET** : avocat  
**Jean-Baptiste REYNAUD** : avocat

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC et de Madame Amandine PETIT, assistante.

De plus, la DNCG PRO Groupes Cyclistes est également aidée dans son travail par l'expertise de Me Florent DOUSSET, avocat au sein du cabinet ELLIPSE Avocats et de ses collaborateurs.

Les réunions et délibérations de la DNCG Pro ont été effectuées dans le strict respect des règlements de la DNCG PRO, de l'Union Cycliste international et de la LNC.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS

Pour les saisons 2020 et 2021, les membres de la DNCG PRO ont étudié 10 dossiers.  
Les équipes pour ces saisons, ainsi que les précédentes, sont les suivantes :

## 1<sup>re</sup> DIVISION : UCI PROTEAMS

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	SIÈGE SOCIAL
AG2R LA MONDIALE							AG2R CITROËN TEAM	604 RUE DENIS PAPIN 72290 LA MOTTE SERVOLEX
/							COFIDIS	ZA De Ravenne les Francs 6 Avenue Henri Poincaré 59910 BONDUES
FDJ.FR	FDJ		GROUPAMA FDJ					Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE

## 2<sup>e</sup> DIVISION : UCI CONTINENTALE PRO

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	SIÈGE SOCIAL
TEAM EUROPCAR	DIRECT ENERGIE					TOTAL DIRECT ENERGIE		19 rue du Dr Arsene Mignen Le Manoire St Michel 85140 LES ESSARTS
BRETAGNE SÉCHÉ ENVIRONNEMENT	FORTUNEO VITAL CONCEPT		FORTUNEO SAMSIC		TEAM ARKÉA SAMSIC			564 route de Sainte Foix 35000 RENNES
/	MARSEILLE 13 KTM	DELKO MARSEILLE PROVENCE KTM				NIPPO DELKO PROVENCE	DELKO	462 boulevard Mireille Lauze, 13011 MARSEILLE
COFIDIS SOLUTIONS CRÉDITS							/	ZA De Ravenne les Francs 6 Avenue Henri Poincaré 59910 BONDUES
/			VITAL CONCEPT CYCLING CLUB	VITAL CONCEPT HOTELS B&B	B&B HÔTELS VITAL CONCEPT	B&B HÔTELS P/B KTM		Centre de Performance Rue 56450 THEIX

3<sup>e</sup> DIVISION : UCI CONTINENTALE

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	SIÈGE SOCIAL
BIGMAT AUBER 93	AUBER 93	HP-BTP AUBER 93			ST MICHEL AUBER 93			35 Rue Hélène Cochennec 93300 AUBERVILLIERS
ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		ROUBAIX METROPOLE EUROPENNE DE LILLE	ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		NATURA 4EVER ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE		XELLISS ROUBAIX LILLE MÉTROPOLE	39 Avenue Fleming 59100 ROUBAIX
					GROUPAMA FDJ CONTINENTALE			Bâtiment BOLE 33, rue des Vanesses 93420 VILLEPINTE

**Pour la saison 2021,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	75	13	88	43	45	19	43
UCI CONTINENTALE PRO	83	18	101	64	37	18	57
UCI CONTINENTALE	36	0	36	23	13	10	23

Au total,  
ce sont

**225**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises,  
soit 4 coureurs de  
plus qu'en 2020.

**58 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
6 points par rapport à  
l'année 2020.

**20 %**

des coureurs sont  
néo-pros. On note une  
stabilité par rapport à  
l'année 2020.

**56 %**

des coureurs des  
équipes françaises  
résident en France.  
Depuis 2014, on  
note une baisse de  
25 points.

**Pour la saison 2020,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	73	13	86	60	26	16	47
UCI CONTINENTALE PRO	80	20	100	59	41	17	58
UCI CONTINENTALE	23	12	35	21	14	10	21

Au total,  
ce sont

**221**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises,  
soit 22 coureurs de  
plus qu'en 2019.

**63 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
4 points par rapport à  
l'année 2019.

**37 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
4 points par rapport à  
l'année 2019.

**57 %**

des coureurs des  
équipes françaises  
résident en France.  
Avec une baisse de 9  
points, 2020 représente  
la saison lors de laquelle,  
les équipes françaises  
ont effectué un  
recrutement de coureurs  
résidant à l'étranger.

**Pour la saison 2019,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	50	6	56	36	20	14	38
UCI CONTINENTALE PRO	87	24	111	77	34	14	79
UCI CONTINENTALE	20	12	32	21	11	8	15

Au total,  
ce sont

**199**

coureurs qui portent  
les couleurs des  
équipes françaises,  
soit 11 coureurs de  
plus par rapport à  
2018.

**67 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
5 points par rapport à  
l'année 2018.

**33 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
5 points par rapport à  
l'année 2018.

**66 %**

des coureurs des  
équipes françaises  
résident en France.  
Avec une baisse  
de 5 points.

**Pour la saison 2018,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	48	9	57	38	19	12	37
UCI CONTINENTALE PRO	89	18	107	78	29	16	79
UCI CONTINENTALE	24	0	24	20	4	3	19

Au total,  
ce sont

**188**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises.

**72 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
3 points par rapport à  
l'année 2017.

**28 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
3 points par rapport à  
l'année 2017.

**72 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France.

**Pour la saison 2017,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	49	9	58	39	19	9	38
UCI CONTINENTALE PRO	68	17	85	64	21	12	66
UCI CONTINENTALE	40*	0	40	35	5	3	36

Au total,  
ce sont

**183**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises.

**75 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
2 points par rapport à  
l'année 2016.

**25 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
2 points par rapport à  
l'année 2016.

**77 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France.

**Pour la saison 2016,**  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
sont composés  
comme suit :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	49	11	60	44	16	11	45
UCI CONTINENTALE PRO	63	24	87	64	23	14	66
UCI CONTINENTALE	34*	3	37	33	4	3	35

Au total,  
ce sont

**146**

coureurs qui  
portent les  
couleurs des  
équipes françaises.

**77 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalité française.  
On note une baisse de  
5 points par rapport à  
l'année 2015.

**23 %**

des coureurs de  
nos équipes sont de  
nationalités étrangères.  
On note une hausse de  
5 points par rapport à  
l'année 2015.

**79 %**

des coureurs  
des équipes  
françaises  
résident en  
France.

\* Bien que les coureurs de l'équipe Armée de terre ne soient pas professionnels ils ont été inclus dans le total des coureurs professionnels de 3<sup>e</sup> division.

Pour la saison 2015,  
les effectifs de  
coureurs cyclistes  
étaient composés de :

	COUREURS PRO	COUREURS NÉO-PRO	TOTAL COUREURS	NOMBRE DE FRANÇAIS	NOMBRE D'ÉTRANGERS	NOMBRE DE NATIONALITÉ	RÉSIDENTS EN FRANCE
UCI PROTEAMS	52	6	58	46	12	7	45
UCI CONTINENTALE PRO	60	11	71	57	14	7	58
UCI CONTINENTALE	34	18	52	45	7	3	47

# 181

181 coureurs cyclistes professionnels.

# 148

coureurs cyclistes de nationalité française.

# 82 %

des coureurs cyclistes étaient de nationalité française.

# 18 %

des coureurs cyclistes étaient de nationalité étrangère.

## LES ASPECTS FINANCIERS

Pour rappel, lors des saisons  
2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021  
les divisions étaient composées de :

### 1<sup>re</sup> DIVISION

**En 2013 :** 2 équipes  
**En 2014 :** 3 équipes  
**En 2015 :** 2 équipes  
**En 2016 :** 2 équipes  
**En 2017 :** 2 équipes  
**En 2018 :** 2 équipes  
**En 2019 :** 2 équipes  
**En 2020 :** 3 équipes  
**En 2021 :** 3 équipes

### 2<sup>e</sup> DIVISION

**En 2013 :** 3 équipes  
**En 2014 :** 2 équipes  
**En 2015 :** 3 équipes  
**En 2016 :** 4 équipes  
**En 2017 :** 4 équipes  
**En 2018 :** 5 équipes  
**En 2019 :** 5 équipes  
**En 2020 :** 4 équipes  
**En 2021 :** 4 équipes

### 3<sup>e</sup> DIVISION

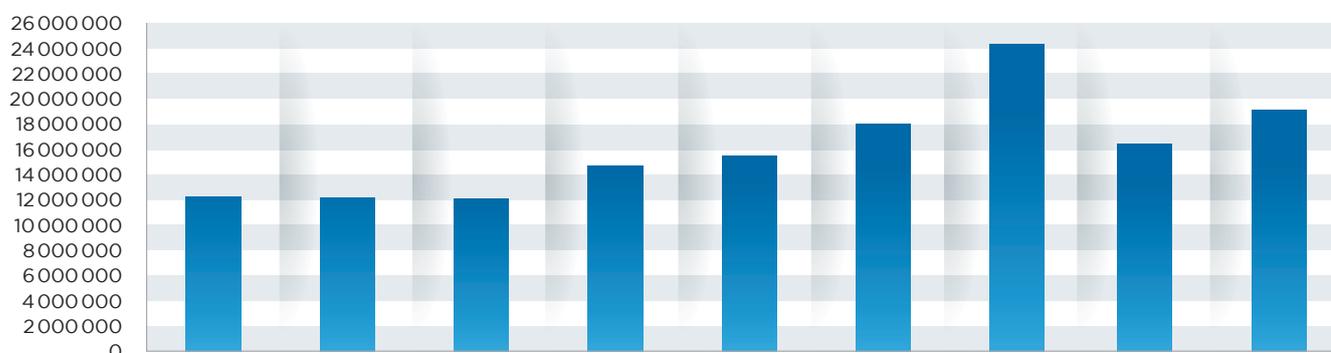
**En 2013 :** 3 équipes  
**En 2014 :** 3 équipes  
**En 2015 :** 4 équipes  
**En 2016 :** 3 équipes  
**En 2017 :** 3 équipes  
**En 2018 :** 2 équipes  
**En 2019 :** 3 équipes  
**En 2020 :** 3 équipes  
**En 2021 :** 3 équipes

## Chiffres d'affaires moyens des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO. Depuis la saison 2019, la société SG l'échappée compte deux équipes en son sein, une de 1<sup>re</sup> division et une autre de 3<sup>e</sup> division, sous le nom de Groupama FDJ. Les chiffres de l'équipe de 3<sup>e</sup> division sont incorporés dans ceux de l'équipe de 1<sup>re</sup> division.

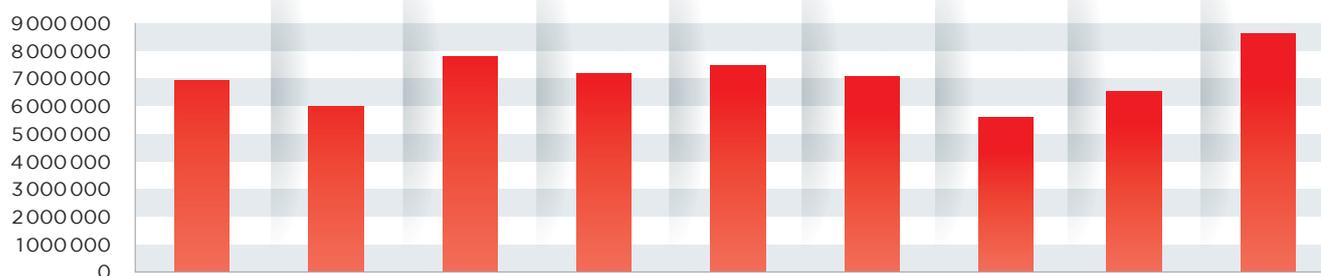
### 1<sup>re</sup> DIVISION

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
12 242 945	12 121 430	12 048 386	14 733 960	17 666 622	18 088 985	24 323 236	16 266 113	19 062 043

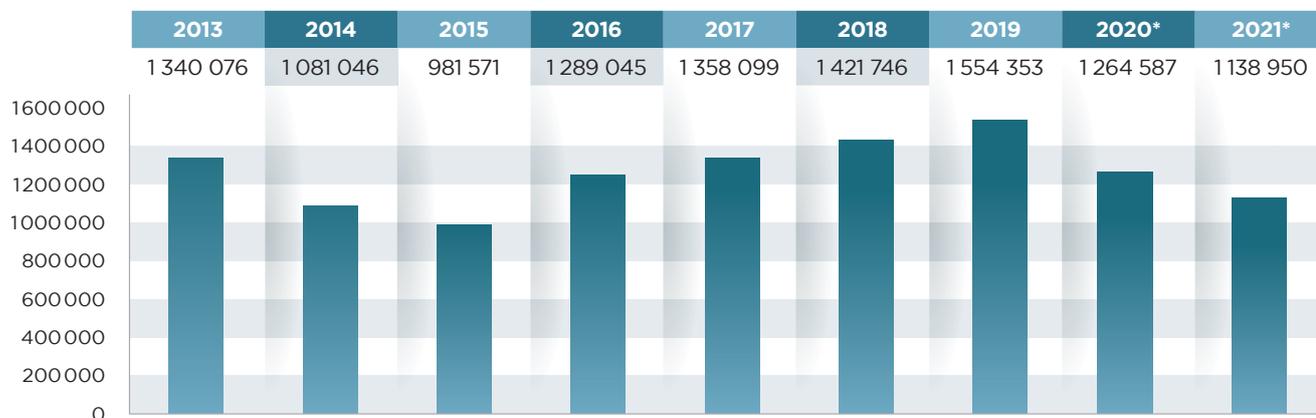


### 2<sup>e</sup> DIVISION

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
6 903 358	5 992 916	7 751 842	7 110 290	7 488 005	7 013 554	5 626 427	6 660 671	8 630 477



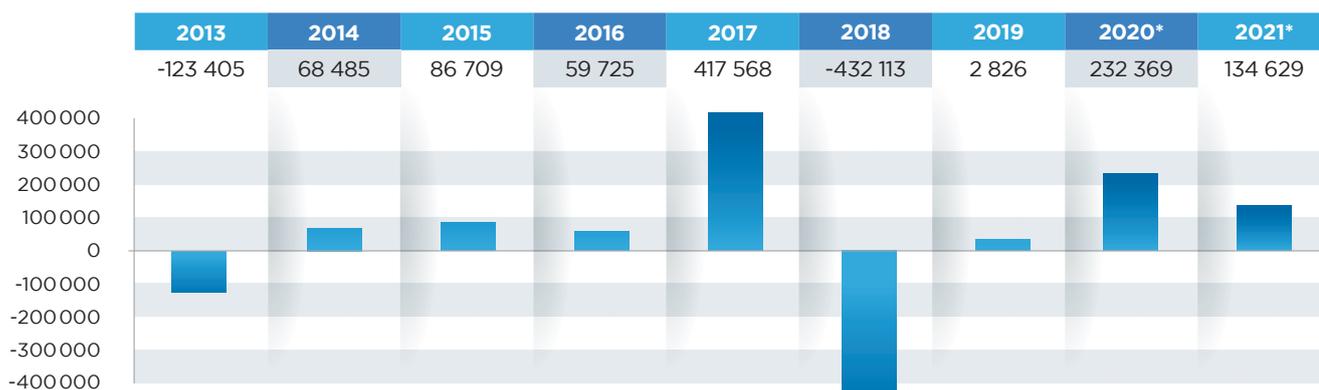
\*chiffre prévisionnel

**3<sup>e</sup> DIVISION**

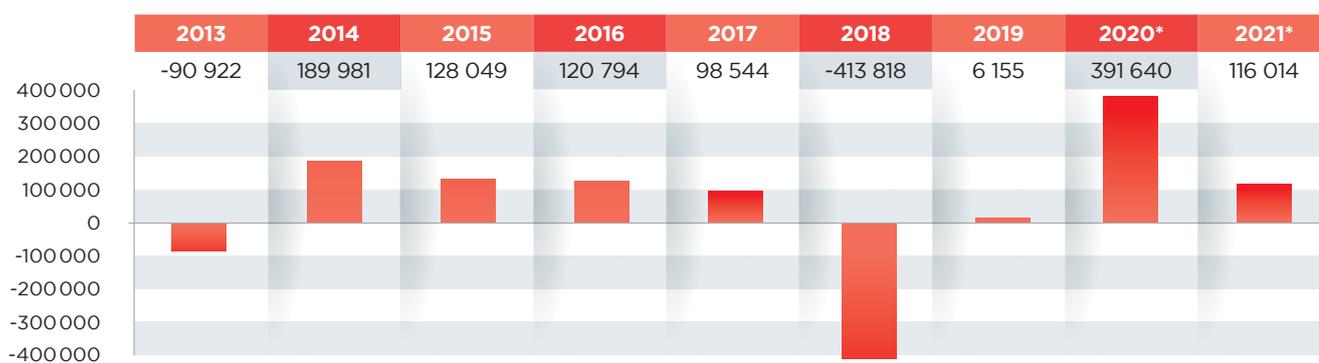
## Résultats nets moyens des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2020 et 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

### 1<sup>re</sup> DIVISION



### 2<sup>e</sup> DIVISION

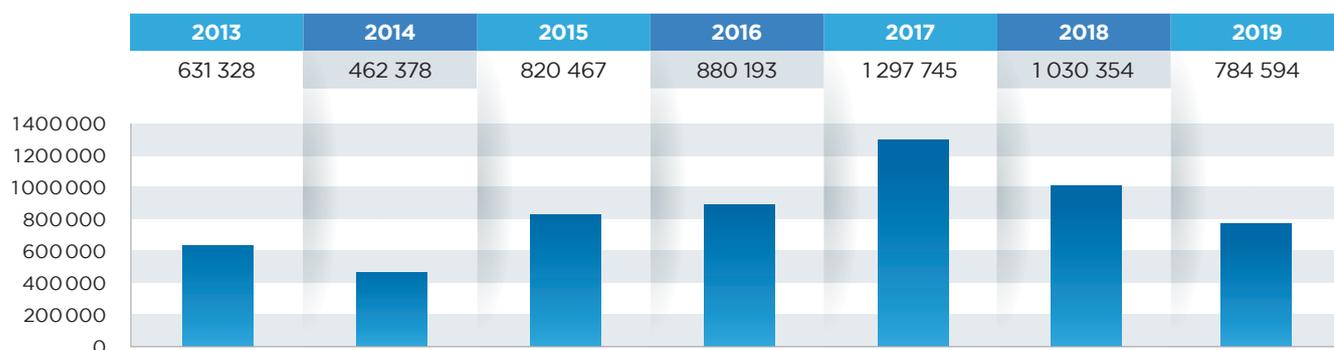
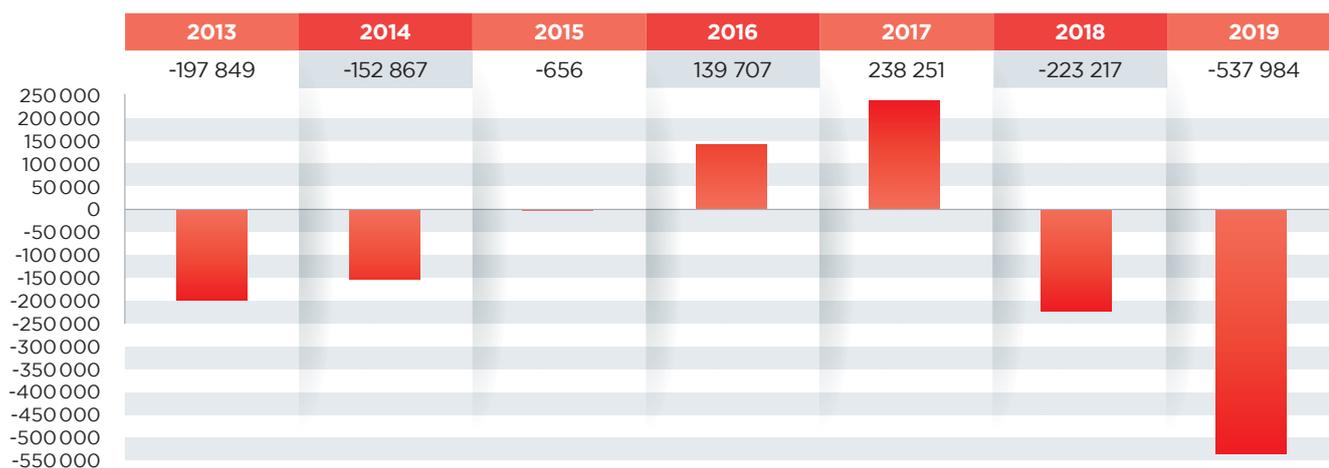
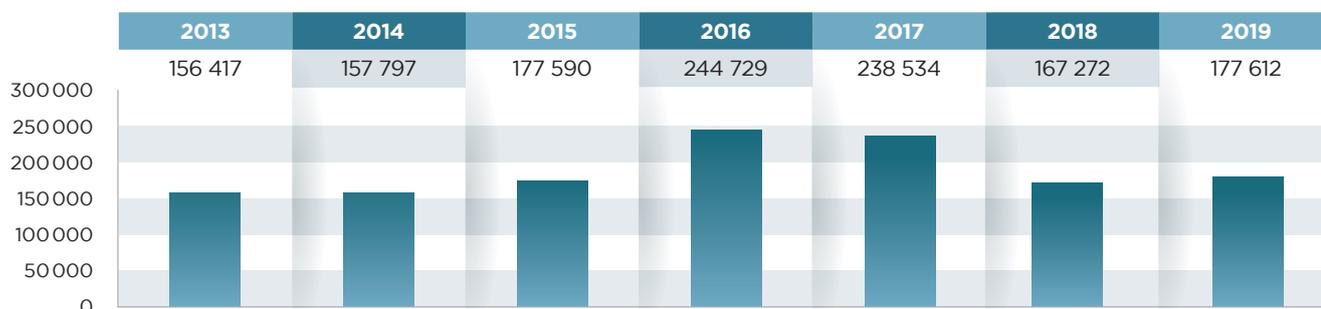


### 3<sup>e</sup> DIVISION



\*chiffre prévisionnel

## Fonds propres moyens des équipes (en euros)

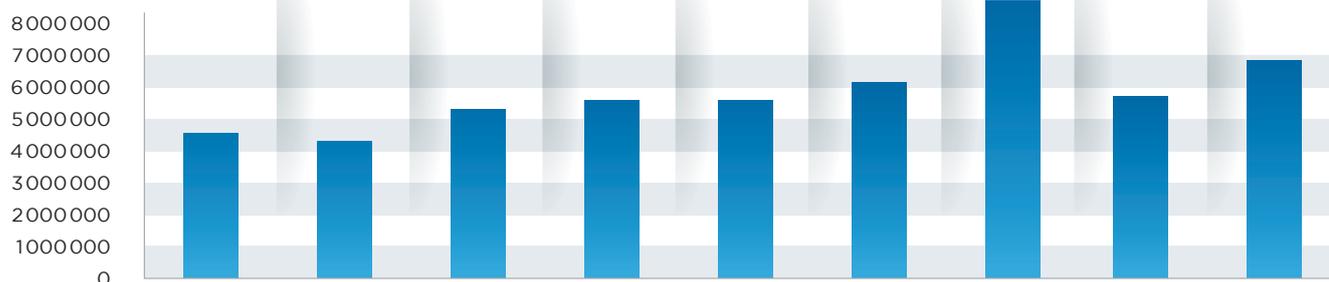
1<sup>re</sup> DIVISION2<sup>e</sup> DIVISION3<sup>e</sup> DIVISION

## Masse salariale moyenne des équipes (en euros)

Les chiffres de l'année 2020 et 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

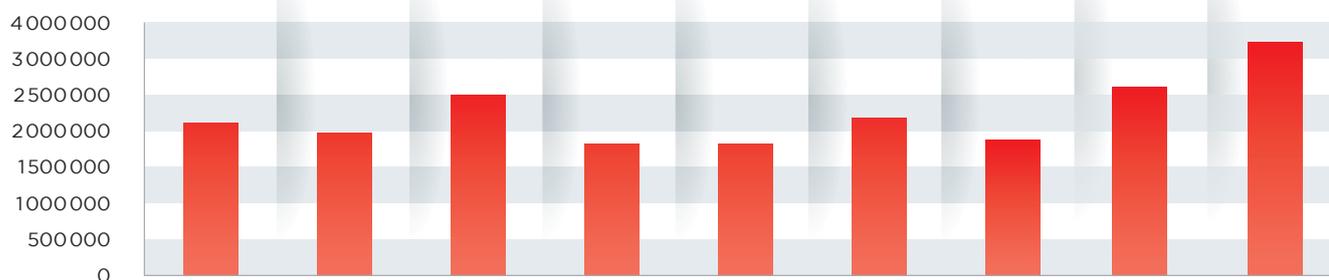
### 1<sup>re</sup> DIVISION

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
4 527 679	4 353 680	5 300 878	5 562 372	5 585 763	6 394 734	8 295 865	5 761 815	6 866 739



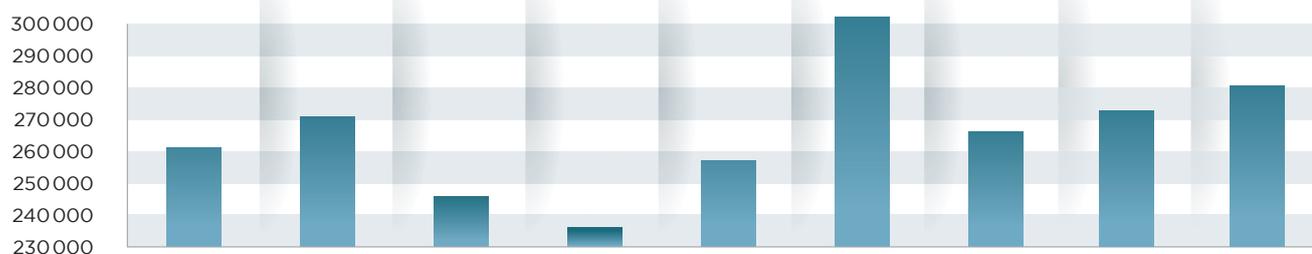
### 2<sup>e</sup> DIVISION

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
2 116 100	1 983 444	2 502 549	1 820 215	1 817 055	2 154 441	1 909 637	2 541 469	3 404 607



### 3<sup>e</sup> DIVISION

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020*	2021*
261 339	270 372	245 934	236 014	257 879	313 777	267 031	272 723	280 817

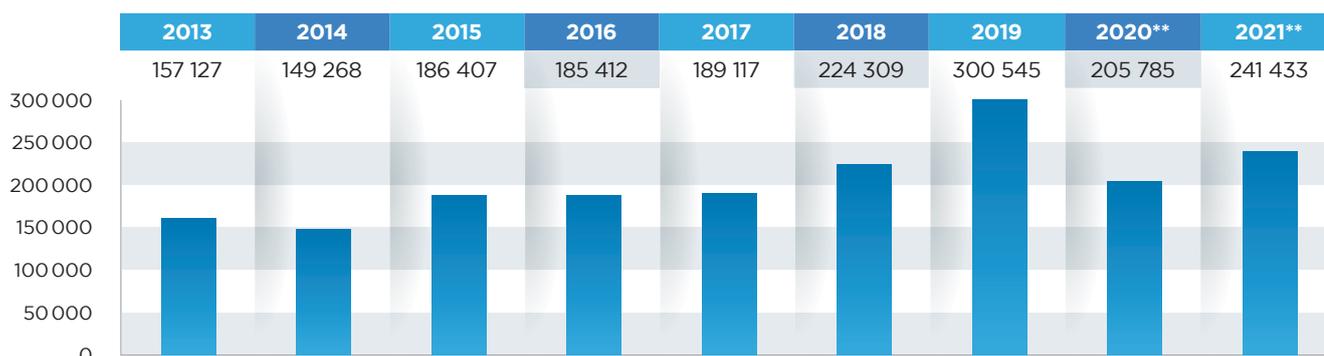


\*Masse salariale des coureurs.

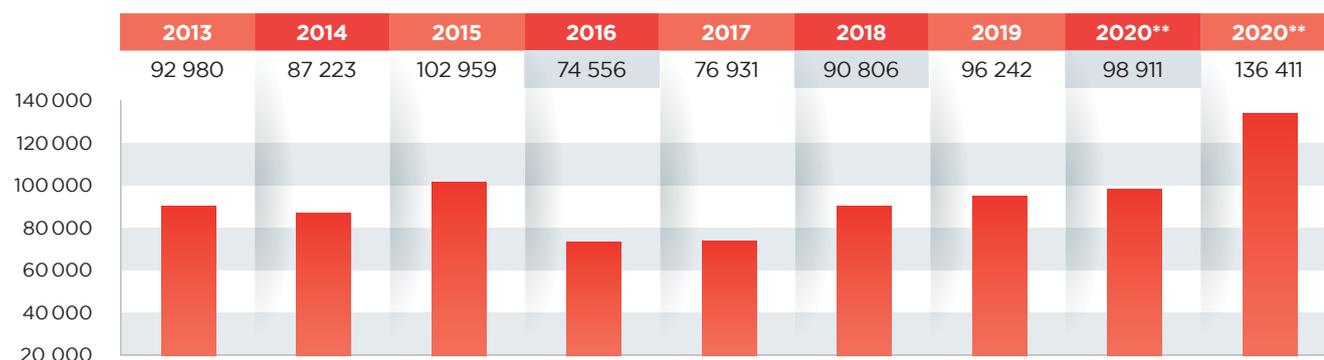
## Salaires moyens des coureurs\* (en euros)

Les chiffres de l'année 2020 et 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

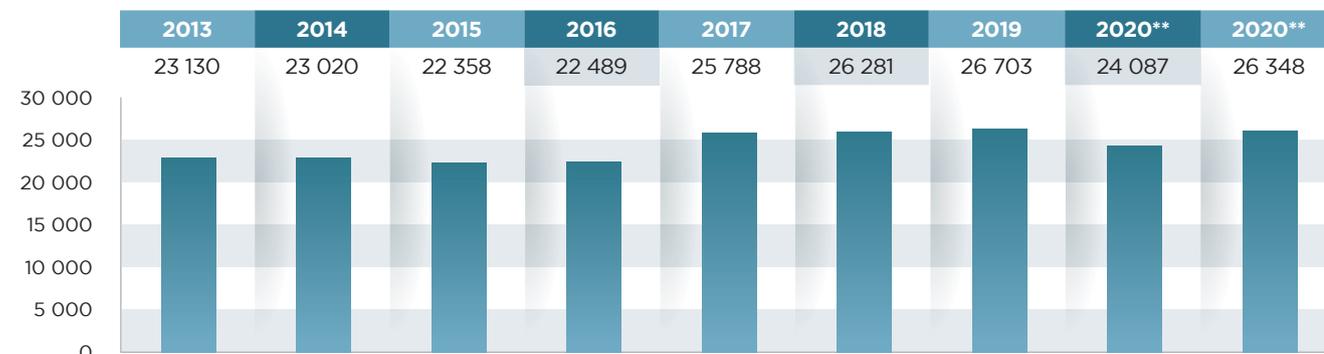
### 1<sup>re</sup> DIVISION



### 2<sup>e</sup> DIVISION



### 3<sup>e</sup> DIVISION



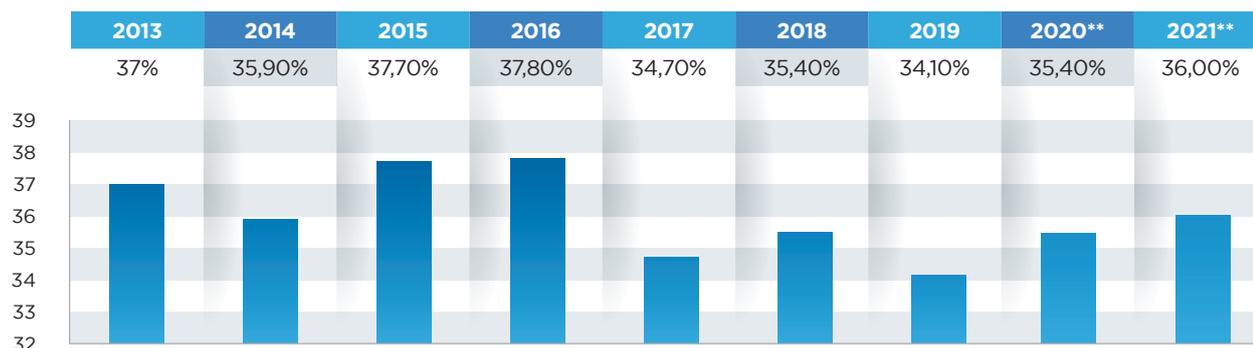
\*Salaires bruts mensuels moyens (hors primes) des coureurs cyclistes.

\*\*chiffre prévisionnel

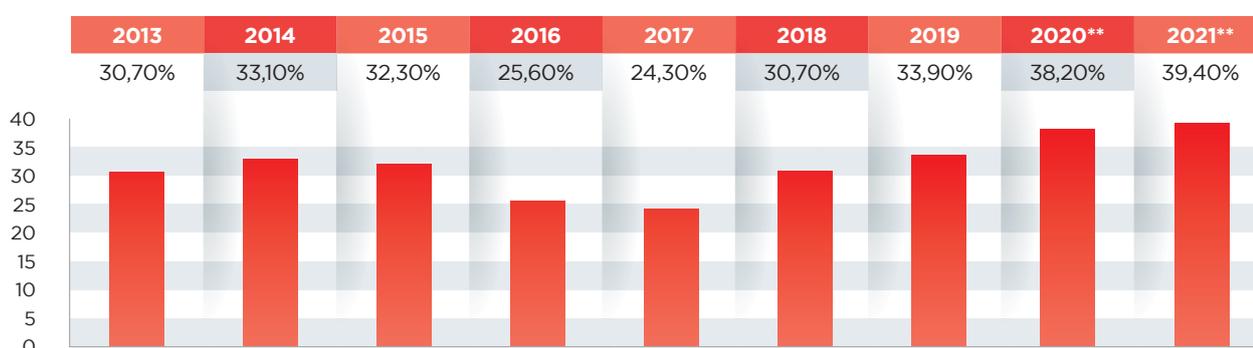
## Rapports Salaires/Chiffres d'affaires moyens des équipes\*

Les chiffres de l'année 2020 et 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

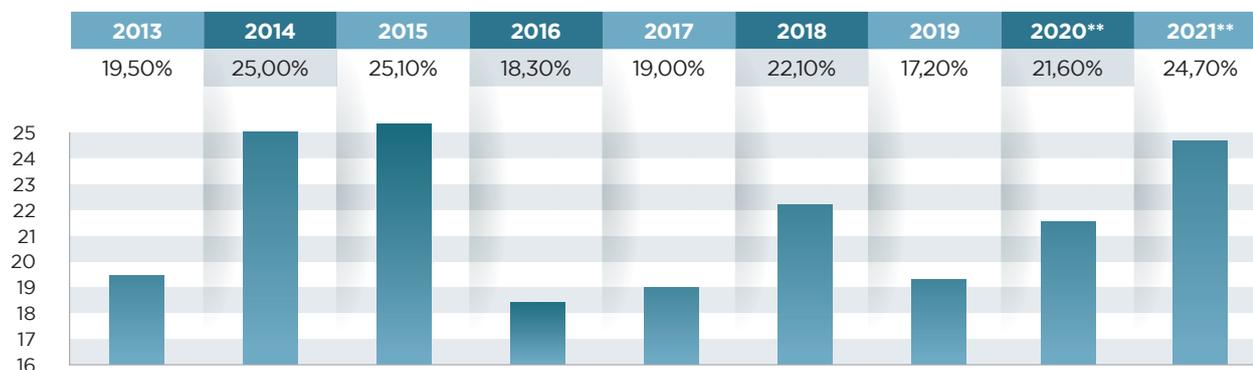
### 1<sup>re</sup> DIVISION



### 2<sup>e</sup> DIVISION



### 3<sup>e</sup> DIVISION



\*Les salaires pris dans ce calcul n'intègrent que les salaires des coureurs.

\*\*chiffre prévisionnel

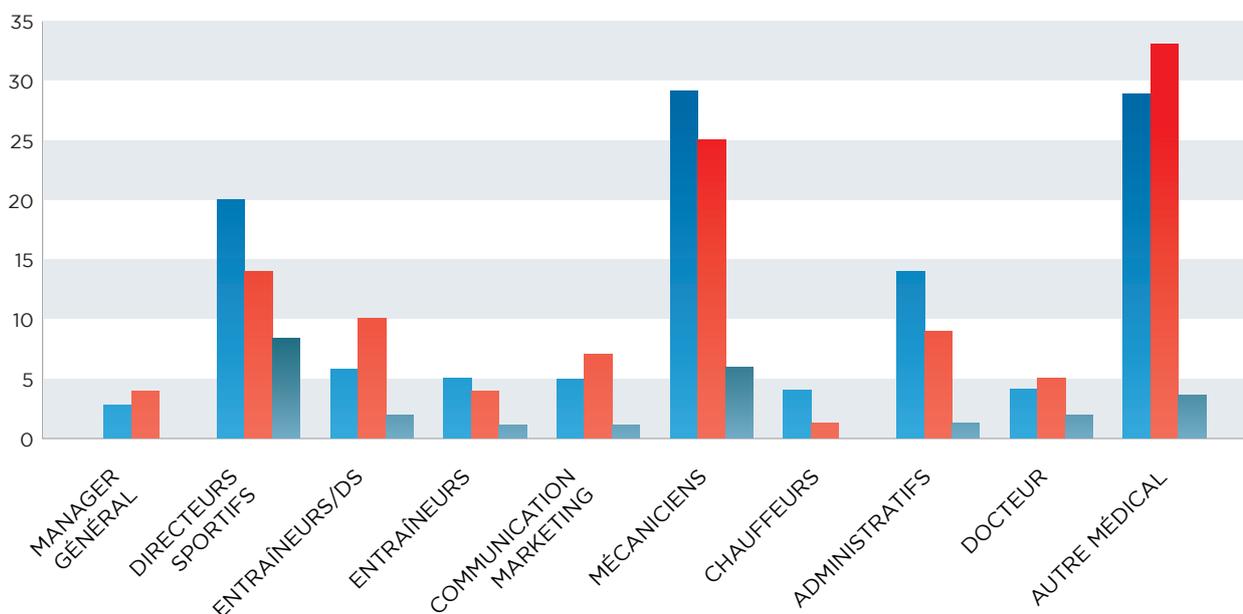
## Staff équipes et masse salariale 2021

Les équipes de 3<sup>e</sup> division, qui ne sont pas aussi structurées que celles de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> division, n'ont pas toutes des managers au sens propre du terme mais plutôt des Présidents bénévoles. Par ailleurs certains postes combinent plusieurs fonctions (chauffeur/mécano, soigneur/assistant, directeur sportif/administratif...).

Enfin, l'utilisation par ces équipes de contrats de mise à disposition ou de prestataires extérieurs a une incidence sur leur salaire moyens et médians.

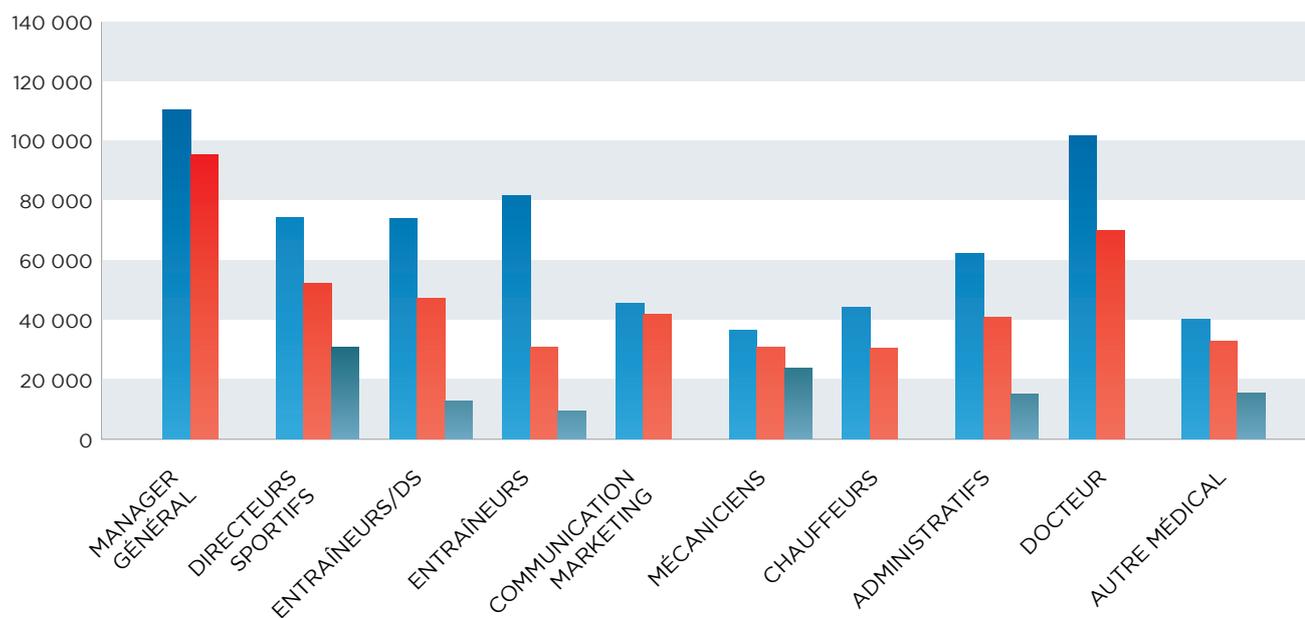
### COMPOSITION STAFF DES EQUIPES

	1 <sup>RE</sup> DIVISION	2 <sup>E</sup> DIVISION	3 <sup>E</sup> DIVISION	TOTAL
<b>MANAGER GÉNÉRAL</b>	3	4	0	7
<b>DIRECTEURS SPORTIFS</b>	20	14	8	42
<b>ENTRAÎNEURS/DS</b>	6	10	2	18
<b>ENTRAÎNEURS</b>	5	4	1	10
<b>COMMUNICATION MARKETING</b>	5	7	1	13
<b>MÉCANICIENS</b>	29	25	6	60
<b>CHAUFFEURS</b>	4	1	0	5
<b>ADMINISTRATIFS</b>	14	9	1	24
<b>DOCTEUR</b>	4	5	2	11
<b>AUTRE MÉDICAL</b>	29	33	3	65
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>112</b>	<b>24</b>	<b>255</b>



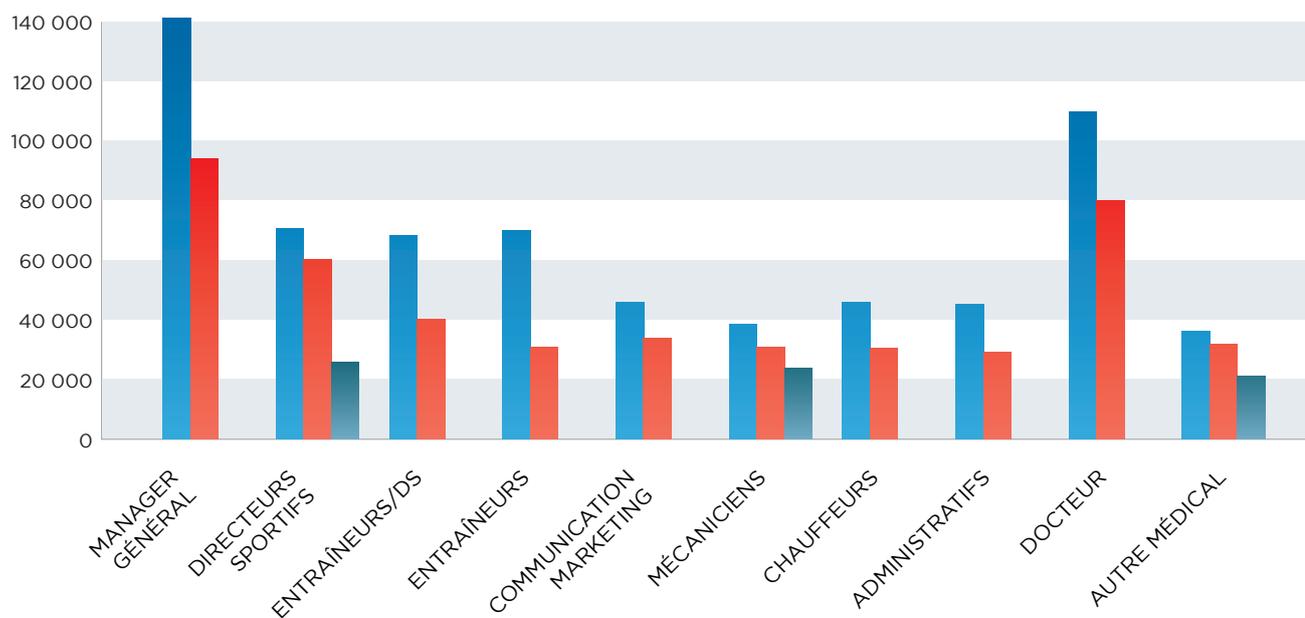
## SALAIRE MOYEN STAFF

	1 <sup>RE</sup> DIVISION	2 <sup>E</sup> DIVISION	3 <sup>E</sup> DIVISION
<b>MANAGER GÉNÉRAL</b>	111 748	75 000	0
<b>DIRECTEURS SPORTIFS</b>	73 898	53 771	25 883
<b>ENTRAÎNEURS/DS</b>	73 700	46 400	12 550
<b>ENTRAÎNEURS</b>	81 728	32 250	8 333
<b>COMMUNICATION MARKETING</b>	46 800	41 500	0
<b>MÉCANICIENS</b>	37 885	32 944	23 342
<b>CHAUFFEURS</b>	42 830	29 500	0
<b>ADMINISTRATIFS</b>	61 712	40 527	15 767
<b>DOCTEUR</b>	102 140	69 903	0
<b>AUTRE MÉDICAL</b>	40 006	33 662	15 620



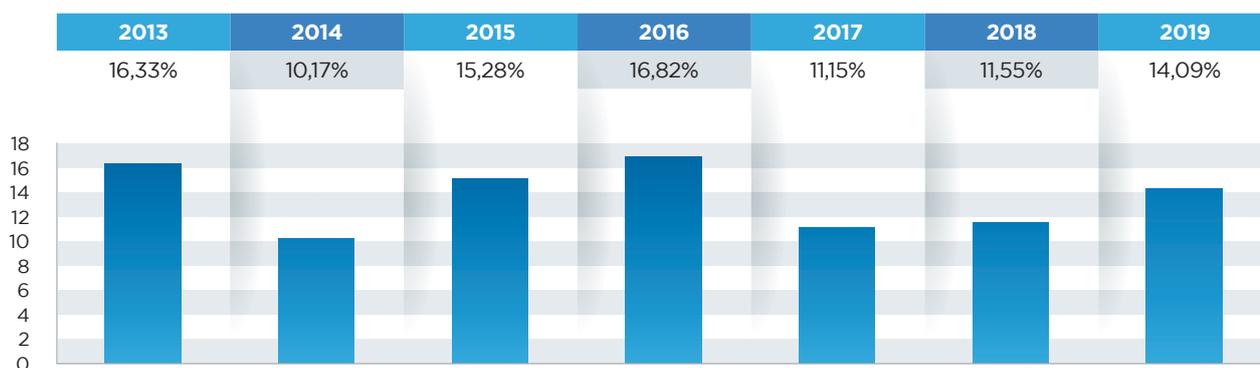
## SALAIRE MÉDIAN STAFF

	1 <sup>RE</sup> DIVISION	2 <sup>E</sup> DIVISION	3 <sup>E</sup> DIVISION
<b>MANAGER GÉNÉRAL</b>	142 140	95 000	0
<b>DIRECTEURS SPORTIFS</b>	69 600	60 000	23 750
<b>ENTRAÎNEURS/DS</b>	67 400	40 000	0
<b>ENTRAÎNEURS</b>	70 840	32 500	0
<b>COMMUNICATION MARKETING</b>	45 000	35 000	0
<b>MÉCANICIENS</b>	38 400	31 250	22 332
<b>CHAUFFEURS</b>	44 100	29 500	0
<b>ADMINISTRATIFS</b>	44 700	29 000	0
<b>DOCTEUR</b>	107 500	80 000	0
<b>AUTRE MÉDICAL</b>	37 561	32 400	20 460

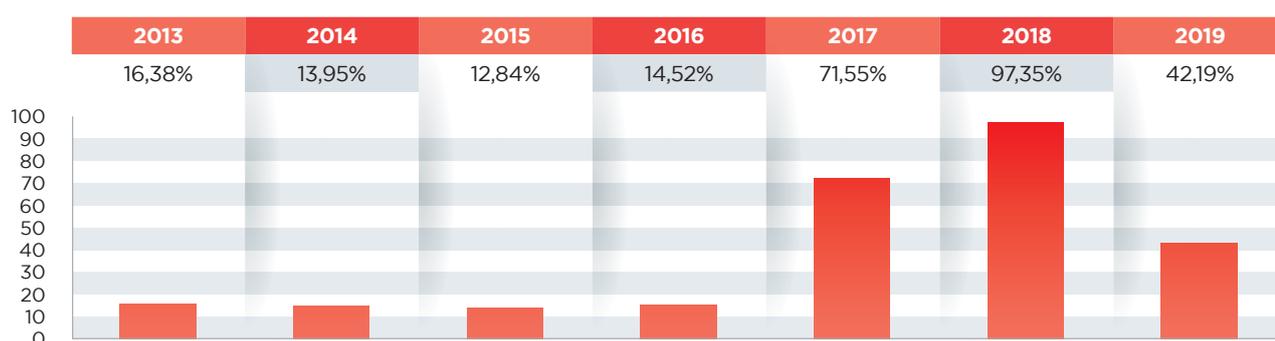


## Pourcentage d'endettement\* des équipes

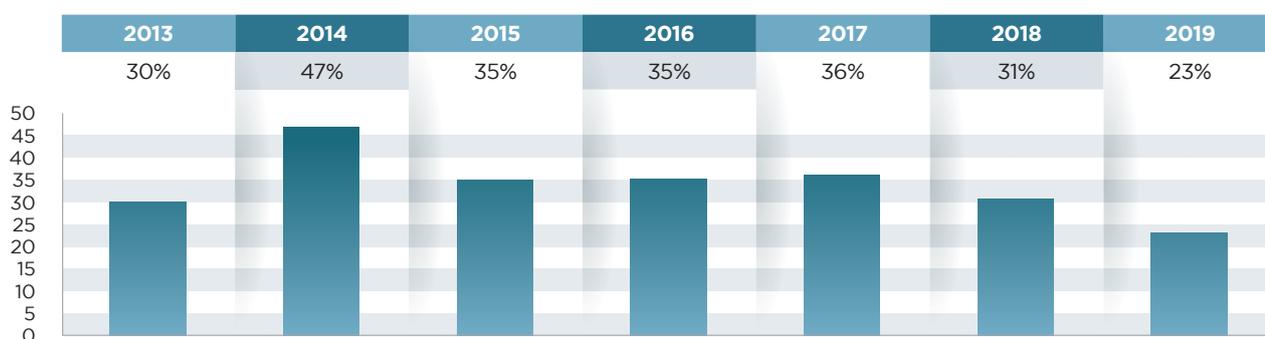
### 1<sup>re</sup> DIVISION



### 2<sup>e</sup> DIVISION



### 3<sup>e</sup> DIVISION

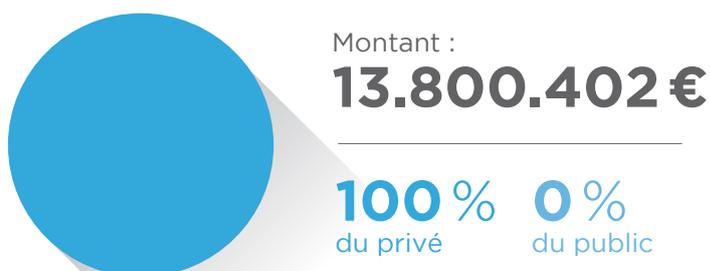


\*Ensemble des dettes (financières, d'exploitation, diverses).

## Sponsorings pour l'année 2016\*

### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



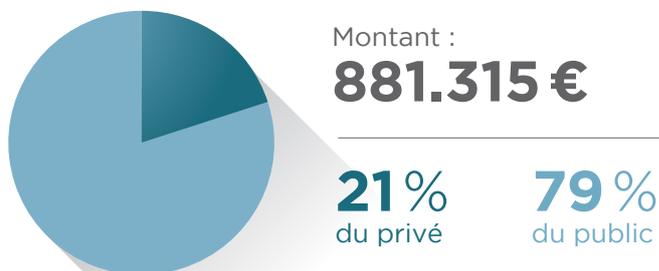
### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings pour l'année 2017\*

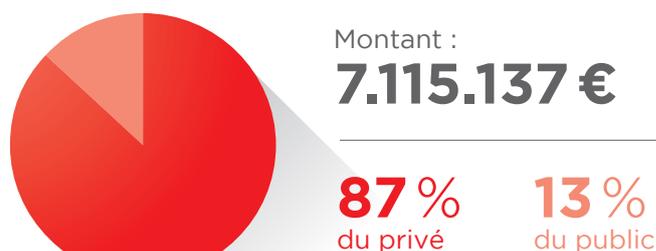
### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



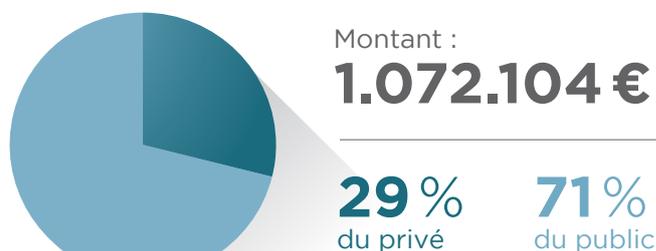
### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING

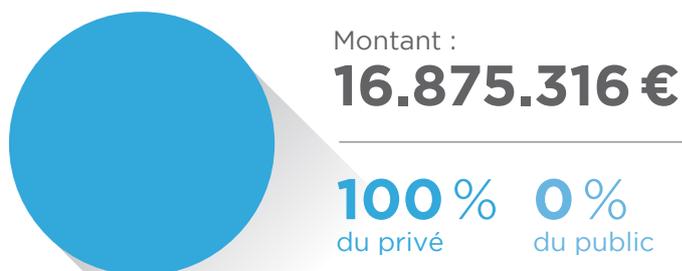


\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings pour l'année 2018\*

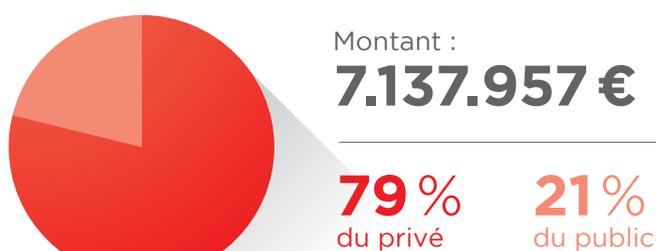
### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



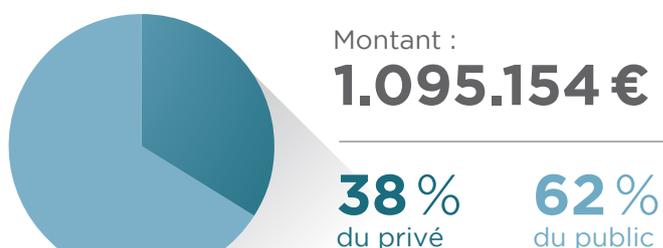
### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings pour l'année 2019\*

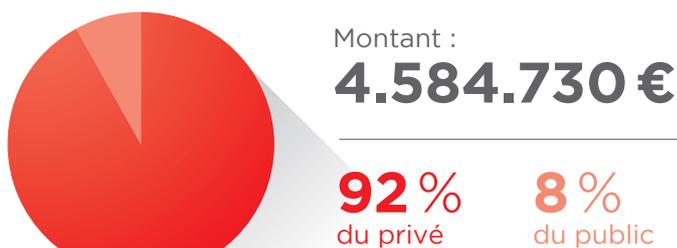
### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



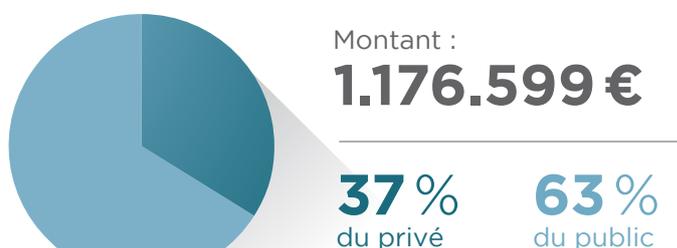
### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings pour l'année 2020\*

Les chiffres de l'année 2020 indiqués ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

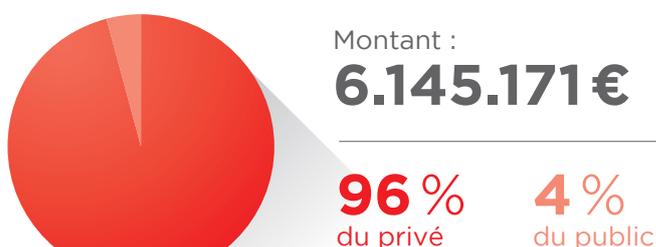
### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



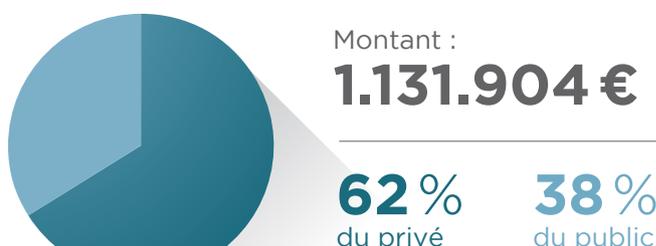
### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## Sponsorings pour l'année 2021\*

Les chiffres de l'année 2021 indiqués ci-dessous sont basés sur les prévisionnels transmis par les équipes à la DNCG PRO.

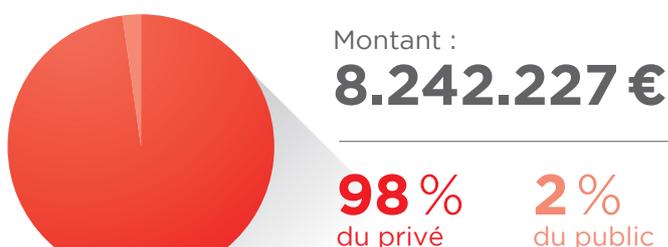
### 1<sup>re</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 2<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



### 3<sup>e</sup> DIVISION

REVENUS LIÉS AU SPONSORING



\*Le pourcentage est calculé en fonction des montants versés.

## LES ASPECTS JURIDIQUES & ADMINISTRATIFS

### Concernant les contrats de travail des coureurs cycliste

#### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

La DNCG PRO notait une amélioration quant à la rédaction des contrats de travail des coureurs cyclistes.

Aucune anomalie significative quant aux clauses de ces contrats n'avait été révélée, si ce n'est la présence de clauses de rupture anticipée, de clauses de "contrats déposés" et de clauses d'arbitrage dans tous les contrats.

Bien que ces clauses soient prévues par les règlements de l'UCI, les équipes ont été informées que ces dernières n'étaient pas toutes compatibles avec la législation française, notamment les clauses de rupture anticipée.

Ces clauses étaient néanmoins tolérées dans le cadre du contrôle effectué par la DNCG Pro pour ne pas bloquer les dossiers auprès de l'UCI.

Enfin, quelques manquements aux minimums salariaux imposés par l'Accord Collectif des Coureurs Cyclistes Professionnels (ACCCP) avaient été traités et régularisés rapidement.

Par ailleurs, il convient de noter que les équipes avaient été peu impactées par la loi du 27 novembre 2015 portant réforme du statut du sportif professionnel lors de ce contrôle.

En effet, la majorité des contrats des coureurs ayant été conclus avant la publication de cette loi, ils n'y étaient donc pas soumis (exception faite des contrats de coureurs stagiaires nécessairement signés postérieurement à la publication de la loi et donc soumis à cette dernière).

#### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

L'une des missions principales incombant à la DNCG PRO dans le cadre du contrôle des contrats de travail des coureurs était de s'assurer de la conformité de ces contrats à la loi du 27 novembre 2015. A cet effet, la DNCG PRO avait, notamment, mis à disposition des équipes des CDD dits "spécifiques" types.

Néanmoins, la DNCG PRO a constaté que certaines équipes ne se sont pas adaptées aux évolutions induites par cette loi. En effet, certaines équipes n'ont pas utilisé les contrats types mis à leur disposition et ont continué à conclure avec les coureurs des CDD dits "d'usage" en y insérant des clauses de rupture anticipée.

En dehors de ces cas marginaux, la DNCG PRO a constaté une amélioration significative quant aux contrats de travail conclus avec les coureurs et aucun manquement concernant les salaires minimaux n'a été relevé.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018**

Les contrats conclus par les équipes avec leurs coureurs n'appellent aucune remarque particulière. L'utilisation des contrats de travail dits "spécifiques" en lieu et place des contrats "d'usage" est maintenant bien ancrée dans la pratique des équipes.

Toutefois, certaines équipes utilisant les contrats types transmis par l'UCI avaient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses d'arbitrage. La DNCG PRO a demandé aux équipes de supprimer ces clauses dans la mesure où elles n'étaient, en l'état, pas compatibles avec le droit français.

Enfin, la DNCG PRO a constaté une augmentation significative du nombre de contrats d'image conclus avec les coureurs.

.....

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019**

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant, bien que certaines équipes aient inséré dans les contrats de leurs coureurs des clauses contestables sur le plan juridique.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020**

A quelques exceptions près, mais cela reste très marginal, les contrats de travail conclus par les équipes avec leurs coureurs sont conformes aux dispositions légales, conventionnelles et réglementaires applicables. Les quelques contrats contenant des clauses prohibées ont été modifiés et mis en conformité.

.....

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021**

Le contrôle des contrats de travail des coureurs s'est révélé très satisfaisant. Néanmoins, une équipe a connu d'importantes difficultés concernant la réglementation applicable en matière de contrats de travail des coureurs cyclistes professionnels et a, notamment, conclu avec deux d'entre eux des contrats de prestation de services alors que cela est prohibé.

## Concernant les contrats de travail du personnel

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

Certains contrats de travail signés avec le personnel des équipes contrôlées ne respectaient pas la législation sociale. Bien que cela n'ait pas été bloquant quant à l'inscription des équipes, un risque important existait pour les équipes concernées en cas de contentieux prud'homal.

Les équipes devaient donc faire évoluer leur pratique sur ce point.

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Le contrôle opéré par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2017 n'a révélé aucune amélioration concernant les contrats de travail signés avec le personnel des équipes.

Une partie de ces contrats n'est toujours pas conforme à la législation sociale et les recommandations émises par la DNCG PRO n'ont pas été suivies. Il en découle pour certaines équipes un risque important en cas de contentieux prud'homal.

En outre, les équipes ne se sont pas encore familiarisées avec les dispositions de la loi du 27 novembre 2015 imposant la conclusion de CDD "spécifiques" avec les entraîneurs salariés. En effet, elles continuent d'embaucher leurs entraîneurs en CDI ou en CDD "d'usage" alors qu'elles devraient conclure avec ces derniers des CDD "spécifiques".

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

Cette année la DNCG PRO a constaté une nette amélioration quant aux contrats conclus par les groupes cyclistes avec les membres de leur staff et les recommandations émises par la DNCG PRO ont été suivies par les équipes. Par ailleurs, les contrats de travail de l'ensemble des membres du staff des équipes ont été communiqués.

Néanmoins, les groupes cyclistes continuent de privilégier la conclusion de CDI avec leurs entraîneurs au détriment du CDD "spécifique".

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019

Après une année 2018 plutôt satisfaisante, la DNCG Pro a de nouveau constaté que les contrats conclus avec les membres du personnel n'étaient pas toujours cohérents et conformes aux dispositions légales et conventionnelles en vigueur.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020**

Le contrôle opéré au titre de la saison 2020 n'a révélé aucune amélioration concernant les contrats de travail signés avec le personnel des équipes. Ces dernières éprouvent toujours autant de difficultés à respecter les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Il leur a été demandé de faire un réel effort dans le cadre de la rédaction des contrats de travail conclus avec leurs membres du personnel.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021**

Aucune amélioration significative concernant les contrats conclus par les groupes cyclistes avec les membres de leur personnel n'est à signaler.

## Concernant la transmission des documents nécessaires à l'inscription des équipes

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2016

Quelques retards sans incidence majeure étaient à noter dans la transmission des documents nécessaires à l'inscription.

En outre, les partenariats des équipes n'étaient pas tous finalisés à la date à laquelle ils devaient être présentés à la DNCG Pro.

Concernant les équipes de 3ème division, cela pouvait s'expliquer par le fait que les collectivités, qui représentent une part importante des partenariats dans cette division, ne pouvaient finaliser leurs partenariats avec les équipes cyclistes qu'après délibération de leur organe décisionnaire, ces délibérations ayant lieu une fois par an et souvent à une date postérieure à la date à laquelle les équipes doivent communiquer leurs partenariats à la DNCG Pro.

La DNCG Pro invitait toutefois les équipes à un respect scrupuleux des dates à laquelle les documents devaient être transmis faute de quoi la DNCG Pro envisageait de prononcer davantage de sanctions.

En conclusion, les rappels adressés aux équipes et les différents contrôles juridiques de la DNCG PRO avaient permis l'obtention de meilleurs résultats par rapport aux précédents contrôles mais des efforts étaient attendus.

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2017

Afin d'aider les équipes dans l'élaboration de leur dossier d'inscription, la DNCG Pro a mis en place une réunion préparatoire et des outils informatiques.

Exception faite de quelques équipes, la DNCG PRO a constaté une diminution des retards dans la communication des documents et, plus globalement, une amélioration dans le montage des dossiers.

Toutefois, un nombre important de contrats du personnel ne sont pas transmis par les équipes (absence totale de communication ou transmission des seuls avenants aux contrats).

Enfin, la DNCG PRO constate que les équipes de 3ème division éprouvent toujours les mêmes difficultés à finaliser leurs partenariats avec les collectivités publiques dans les délais impartis.

.....

### CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2018

D'une manière générale, l'élaboration des dossiers d'inscription a été satisfaisante. Seules deux équipes ont connu des difficultés dans la transmission à la DNCG PRO des pièces constituant leur dossier, dont une équipe nouvellement créée.

Toutefois, la finalisation, dans les délais impartis, des partenariats conclus avec les collectivités publiques se révèle toujours aussi compliquée.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2019**

Dans l'ensemble, la constitution des dossiers d'inscription s'est révélée satisfaisante, bien que trois équipes aient été sanctionnées pour communication tardive des documents constituant leur dossier d'inscription.

.....

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2020**

Comme c'était le cas lors du contrôle effectué au titre de l'année précédente, la constitution des dossiers d'inscription s'est révélée satisfaisante. En effet, les équipes ont presque toutes respecté les délais de communication des pièces constituant leur dossier, ou justifié auprès de la DNCG PRO de difficultés expliquant la communication hors délai de certaines pièces.

Néanmoins, plusieurs équipes ont été sanctionnées pour communication tardive, et non justifiée, de pièces constituant leur dossier.

### **CONTRÔLE OPÉRÉ AU TITRE DE L'INSCRIPTION POUR LA SAISON 2021**

La constitution des dossiers d'inscription s'est révélée globalement satisfaisante, malgré les difficultés rencontrées par certaines équipes pour établir un dossier d'inscription complet et cohérent. In fine, ces dernières ont transmis à la DNCG PRO un dossier satisfaisant.

Néanmoins, plusieurs équipes ont été sanctionnées pour communication tardive, et non justifiée, de pièces constituant leur dossier.

## LES SANCTIONS PRONONCÉES PAR LA DNCG PRO

---

Le contrôle effectué par la DNCG PRO au titre de l'inscription pour la saison 2015 ne faisait état que d'une seule sanction financière prononcée à l'encontre d'une équipe UCI CONTINENTALE pour retard dans la communication d'un contrat indépendant ainsi que pour production de documents frauduleux et inexacts. L'équipe a été condamnée au paiement d'une amende de 11.500 euros et n'a pas fait appel de la décision.

A l'exception de quelques amendes pour retard dans la communication des pièces constituant le dossier d'inscription, aucune autre sanction n'a été prononcée au titre des inscriptions pour les saisons 2016, 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021. Toutefois, une équipe a été placée sous contrôle renforcé en 2016 et en 2018.

2

**RAPPORT  
DNCG PRO  
ORGANISATEURS**



# RAPPEL DES MISSIONS, COMPOSITION & FONCTIONNEMENT

L'article 1.2.031 des règlements de l'UCI prévoit que l'organisateur d'une épreuve cycliste doit être licencié de sa fédération nationale. Il appartient à cette dernière de transmettre à l'UCI la demande d'inscription d'un organisateur d'épreuve après avoir vérifié que les conditions d'organisation étaient respectées.

L'article 3 de la convention conclue entre la FFC et la LNC prévoit quant à lui la compétence de la LNC afin de fixer les conditions d'organisation des compétitions professionnelles et d'effectuer un contrôle de gestion des structures organisatrices en première instance. Enfin, l'élaboration du calendrier des courses cyclistes professionnelles est une compétence partagée de la LNC et de la FFC.

Dès lors, la DNCG Pro Organisateurs a pour mission :

- D'assurer une mission d'information auprès des organisateurs de courses cyclistes professionnelles;
- De contrôler le respect par les organisateurs de courses cyclistes professionnelles et par toute entité juridique s'y rattachant, des dispositions légales, conventionnelles et réglementaires qui leurs sont applicables ;
- De conseiller les organisateurs de courses cyclistes professionnelles quant à l'organisation de leur épreuve ;
- De contrôler les organisateurs de courses cyclistes professionnelles sur le respect des conditions, notamment techniques, comptables, financières et juridiques, permettant l'organisation d'une telle épreuve, et plus précisément d'examiner et d'apprécier la situation financière des organisateurs de courses cyclistes professionnelles et son évolution au cours de la saison (vérifier le caractère plausible et raisonnable du budget présenté ainsi que sa santé économique) ;
- D'étudier les dossiers d'inscription des organisateurs de courses cyclistes professionnelles et de rendre une décision favorable, ou défavorable, quant à l'inscription de leur épreuve au calendrier "Route UCI".

La composition de la DNCG Pro est la suivante :

**Joëli MENARD**

Président

**Jean Michel TRIAL**

Commissaire aux comptes et expert-comptable

**Michel GALAINE**

Commissaire aux comptes et expert-comptable

**Jean BODART**

Ancien Président du comité d'organisation des 4 jours de Dunkerque

**Daniel BRION**

Ancien Président du comité d'organisation du cyclocross Val de Loire

**Marc BUFFARD**

Avocat

**Tristan PONCET**

Avocat

**Jean-Baptiste REYNAUD**

Avocat

La DNCG PRO bénéficie par ailleurs de l'appui technique de Monsieur Arnaud PLATEL, Directeur de la LNC.

De plus, la DNCG PRO Organisateur est également aidée dans son travail par l'expertise de Me Florent DOUSSET, avocat au sein du cabinet ELLIPSE Avocats.

L'ensemble des réunions et délibérations a été effectué dans le strict respect des dispositions du code du sport, des règlements de la LNC et de l'Union Cycliste internationale.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2015 (CALENDRIER 2016)

## 1 Décisions de mises sous contrôle

En application de l'article 8.3.2, il a été décidé la mise sous contrôle pour :

- Les épreuves ayant annulées leur course lors de l'édition 2015 à condition qu'elles veuillent s'inscrire au calendrier 2016. Une épreuve a été concernée.
- Les épreuves ayant payé avec retard lors de l'édition précédente. Il a été précisé par les membres que les épreuves ayant payé avec un retard situé entre 4 et 6 mois sont mises sous surveillance et font l'objet d'un échange avec les membres de la DNCG PRO afin d'apprécier l'opportunité d'effectuer un contrôle approfondi. Au-delà de 6 mois de retard, la DNCG Pro met systématiquement l'épreuve sous son contrôle approfondi. A ce titre, deux épreuves ont fait l'objet d'un contrôle approfondi de leur situation.

## 2 Résultats des contrôles

Sur les quatre épreuves contrôlés de manière approfondie par la DNCG PRO, une a fait l'objet d'un avis de non-affiliation. Cet avis a été transmis au Conseil d'administration de la LNC qui a rendu une décision de non-affiliation.

Par ailleurs, suite à la transmission volontaire d'informations et de documents inexacts par un organisateur, la DNCG PRO a prononcé à son encontre une sanction financière de 1.500 euros. Celle-ci a été acquittée sans contestation par l'organisateur.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2016 (CALENDRIER 2017)

## 1 Décisions de mises sous contrôle

Les mêmes critères de mise sous contrôle que l'année précédente ont été appliqués. Il a par ailleurs été décidé de soumettre à contrôle les organisateurs ayant modifié le format de leur épreuve par rapport à l'année précédente (ajout ou suppression d'un jour de course notamment). L'équilibre économique du comité d'organisation est en effet susceptible de s'en trouver affecté.

## 2 Déroulement des contrôles

Plusieurs réunions de la DNCG PRO ont été organisées au sein des locaux de la Ligue Nationale de Cyclisme.

Afin de procéder à un contrôle des données comptables uniformisé, une fiche de renseignement sur les positions financières, les ratios des grands équilibres financiers et les ratios d'exploitation basés sur les salaires et les produits a été mise en place.

Les échanges de la DNCG PRO avec les structures contrôlées ont été multipliés dans un souci d'accompagnement, de conseil et d'approfondissement des dossiers.

## 3 Résultats des contrôles

A l'issue de la procédure de contrôle menée par la DNCG PRO, 8 avis ont été rendus : 7 favorables et 1 défavorable.

Parmi les avis favorables :

- Un avis a été rendu sous condition de paiement des prix et sommes dues au plus tard avant la fin de l'année 2016 ;

- Il a été demandé à 4 comités d'organisation une transmission de documents comptables actualisés au cours de l'année 2017 ;

- Il a été décidé, au regard des difficultés financières constatées, que 5 comités d'organisation seront de nouveaux soumis à contrôle en 2017 pour l'inscription au calendrier.

Par ailleurs, parmi les avis, plusieurs contenaient des conseils et recommandations formulés par la DNCG au comité d'organisation, principalement afin d'améliorer la situation financière et l'organisation de l'épreuve.

Concernant l'avis défavorable émis, la DNCG PRO a considéré que le comité d'organisation n'apportait aucune garantie quant à sa capacité à réunir les recettes nécessaires à l'organisation de la course cycliste professionnelle envisagée, qu'il était dans l'incapacité financière, comptable et administrative d'organiser une course cycliste professionnelle selon le format demandé, et donc que les conditions d'inscription au calendrier n'étaient pas remplies.

Le Conseil d'administration a ensuite approuvé à l'unanimité l'ensemble des avis favorables émis par la DNCG et validité l'inscription des épreuves concernées au calendrier.

S'agissant de l'épreuve ayant fait l'objet d'un avis défavorable, il a été décidé par le Conseil d'administration d'accorder au comité d'organisation un délai supplémentaire afin de lui permettre de fournir les pièces nécessaires lui permettant d'aller à l'encontre de l'avis défavorable de la DNCG PRO Organisateur, dont les élus ont pris acte de l'avis. Le comité d'organisation a finalement renoncé à organiser l'épreuve envisagée pour l'année 2017.

## 4 Préconisations suite aux contrôles

A l'issue du contrôle effectué en 2016, et de l'étude des dossiers des différentes épreuves, les membres de la DNCG PRO ont formulé certaines préconisations auprès du Conseil d'administration de la LNC :

### 1 - S'agissant des dossiers d'affiliation

*“La DNCG Pro opère la sélection des organisateurs contrôlés en fonction des délais de paiement des sommes dues chaque année à la Ligue. Elle constate néanmoins que certains organisateurs sont en grande difficulté financière alors même que les sommes dues à la Ligue les années précédentes ont été réglées. Ces organisateurs ne sont donc pas soumis au contrôle de la DNCG, alors même qu'ils peuvent ne plus être en capacité financière d'organiser leur épreuve.*

*L'expérience acquise par la DNCG Pro Organisateur depuis plusieurs années permet de constater que le critère des délais de paiement des sommes dues à la Ligue ne constitue pas un critère suffisant afin d'identifier les organisateurs en grande difficulté.*

*Les enjeux sont importants pour la Ligue puisque d'importantes créances qu'elle détient peuvent demeurer impayées (au titre du contrôle de l'année en cours, plusieurs dizaines de milliers d'euros).*

*Aussi, les membres de la DNCG Pro préconisent au Conseil d'administration de la Ligue de renforcer les règles d'affiliation au calendrier pour les années à venir. A cette fin, la DNCG recommande d'exiger des organisateurs déposant un dossier d'affiliation auprès de la Ligue, la communication du dernier bilan et du dernier compte de résultat de leur structure.*

*De la sorte, une fois communiqués à la DNCG, ces documents lui permettront d'être plus à même d'identifier en amont les organisateurs en difficulté. Le risque d'impayé pour la Ligue ne s'en trouverait pas supprimé, mais diminué.”*

### 2 - S'agissant de la garantie bancaire

*“La DNCG Pro organisateurs, sur le modèle de ce qui est fait pour les groupes cyclistes, préconise que les organisateurs candidatant pour la première fois au calendrier professionnel doivent produire une garantie bancaire couvrant au minimum les prix de course, frais antidopage et assurances.”*

Ces préconisations ont été approuvées par le Conseil d'administration de la LNC et intégrées dans les règlements généraux.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2017 (CALENDRIER 2018)

Au titre des contrôles réalisés en 2017 pour la saison 2018, tous documents comptables communiqués par les organisateurs (bilans et comptes de résultats) ont été contrôlés par la DNCG Pro Organisateurs. Comme indiqué dans les règlements généraux, ces documents demeurent strictement confidentiels.

Certains organisateurs n'ont transmis aucun document comptable, en dépit de leur obligation. A compter des contrôles réalisés en 2018 pour la saison 2019, des sanctions différenciées, décidées par le Conseil d'administration de la Ligue de décembre 2017, seront appliquées :

- 300 € pour les épreuves d'un jour n'ayant pas communiqué les documents demandés
- 200 € par jour pour les épreuves par étapes n'ayant pas communiqué les documents demandés

Cette tarification sera appliquée à partir de la fin de saison 2018 aux comités d'organisation n'ayant pas communiqué les documents à la DNCG PRO malgré les différentes relances effectuées.

D'autres organisateurs ont transmis l'ensemble des pièces complémentaires sollicités par la DNCG Pro Organisateurs.

En outre, lors de l'année 2017, deux nouvelles épreuves et une, déjà existante en classe 2, ont émis le souhait d'intégrer le calendrier professionnel français 2018. Concernant les nouvelles épreuves, une a reçu un avis défavorable de la DNCG PRO et une autre a reçu un avis favorable. L'épreuve déjà existante en classe 2 a également reçu l'avis favorable de la DNCG PRO.

A ce titre, toutes ces épreuves devaient répondre au nouveau cahier des charges pour les candidatures des épreuves au calendrier professionnel avec notamment le paiement des frais de dossier et la garantie bancaire.

Les membres du conseil d'administration ont approuvé à l'unanimité la position des membres de la DNCG PRO et ont suivi les avis proposés.

Par ailleurs, à l'issue de ces contrôles menés en 2017, 9 organisateurs ont été placés sous contrôle renforcé pendant l'année 2018.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2018 (CALENDRIER 2019)

---

Cette année, tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2019 ont fait l'objet d'un contrôle de la part de la DNCG Pro.

---

Seul un organisateur a refusé de transmettre à la DNCG Pro les documents constituant son dossier d'inscription. La DNCG Pro a donc émis un avis défavorable quant à l'inscription de son épreuve au calendrier route UCI pour la saison 2019.

La DNCG Pro a demandé à certains organisateurs de lui transmettre des pièces complémentaires, demande à laquelle ils ont répondu favorablement.

Enfin, un organisateur a communiqué les documents constituant son dossier d'inscription en retard. Pour ce dernier, la DNCG Pro a émis un avis favorable et a suggéré au Conseil d'administration de lui appliquer une tarification différenciée.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2019 (CALENDRIER 2020)

---

A l'issue de la procédure de contrôle menée par la DNCG PRO, seul un organisateur s'est vu notifier une décision de refus d'inscription de son épreuve. Les autres organisateurs ont tous vu leur épreuve inscrite au calendrier route UCI de la saison 2020.

---

Toutefois, un organisateur ayant vu son épreuve inscrite a fait l'objet d'un contrôle renforcé de la DNCG PRO durant la saison 2020 et, à ce titre, été contraint de lui communiquer différents documents financiers et comptables durant la saison.

# DOSSIERS ÉTUDIÉS AU TITRE DES CONTRÔLES EFFECTUÉS EN 2020 (CALENDRIER 2021)

---

Tous les organisateurs souhaitant inscrire leur épreuve au calendrier route UCI de la saison 2021 ont reçu une décision favorable, à l'exception de deux organisateurs à qui la DNCG PRO a demandé certains documents comptables et informations complémentaires.

---

Leur dossier d'inscription sera réexaminé après analyse des informations et documents complémentaires transmis.

Malgré le nombre important de décisions favorables rendues, la DNCG PRO restera vigilante à la situation financière des organisateurs et sollicitera de leur part la communication de certains documents financiers et comptables complémentaires durant l'année.

# ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES ORGANISÉES EN FRANCE

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	16	28	44		113	
2015	15	26	41	-3	107	-6
2016	17	26	43	+2	113	+6
2017	14	25	39	-4	108	-5
2018	13	25	38		104	-4
2019	13	26	39	+1	106	+2
2020*	13	27	40	+1	107	inchangé
2020**	10	11	22	-18	60	-47
2021*	13	27	40	inchangé	105	-1

\* Les chiffres de l'année 2020 2021 indiqués dans les tableaux ci-dessus sont basés sur le calendrier validé par l'UCI avant le début de saison.

\*\* Effets COVID

Entre 2014 et 2018, le nombre d'épreuves professionnelles organisées en France et inscrites au calendrier mondial a chuté de 9 %. Cette évolution se retrouve s'agissant du nombre de jours de course dans l'année, 8 jours de course en moins depuis 2014.

Sur cette période, les épreuves suivantes ont disparu : Val d'Ille Classic, Circuit de Lorraine, Le Tour du Gévaudan, La méditerranéenne, le critérium international, le Tour de Picardie et le GP de la somme.

En 2019, une nouvelle épreuve est inscrite au calendrier, le Mont Ventoux dénivélé Challenge, le tour du haut Var passe de deux à trois étapes.

La saison 2020, qui devait être une année stable en termes de nombre d'épreuves françaises inscrites au calendrier route UCI, a subi

de plein fouet la crise sanitaire mondiale. En effet, 17 épreuves n'ont pas pu avoir lieu, ce qui représente 46 jours de course annulés. 45 % des épreuves inscrites initialement n'ont pas pu être organisées en raison des mesures de confinement prises par le gouvernement français et de l'impact financier de la crise sanitaire, ce qui représente 43 % de jours en moins.

La saison 2021 devrait permettre un retour à la "normale", sous réserve d'une amélioration de la situation sanitaire sur le territoire français. Toutefois, il est possible que certaines épreuves soient annulées ou voient leur format modifié en raison de l'impact de la crise sanitaire sur la situation financière des partenaires publics et privés des organisateurs, sans lesquels les épreuves ne peuvent pas être organisées.

## Épreuves inscrites au calendrier WORLD TOUR

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	3	2	5		39	
2015	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2016	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2017	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2018	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2019	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2020	3	2	5	Inchangé	39	Inchangé
2020*	3	2	5	Inchangé	35	-4
2021	3	2	5	Inchangé	39	+4

\* Effets COVID

Le nombre d'épreuves, et le nombre de jours de course, inscrits au calendrier WOLRD TOUR devaient rester identiques par rapport aux années précédentes.

Néanmoins, la crise sanitaire a fortement impacté le calendrier World Tour. En effet, la course Paris Nice, a vu sa dernière étape être annulée en raison des mesures de confinement prises par l'État français, La course du critérium du Dauphiné a également vu son nombre de jours de course diminué.

La saison 2021 devrait, si la situation sanitaire sur le territoire français est favorable, permettre un retour à la "normale".

## Épreuves PROSERIES

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	2	2	4		9	
2015	2	2	4	Inchangé	9	Inchangé
2016	2	3	5	+1	10	+1
2017	1	3	4	-1	9	-1
2018	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé
2019	1	3	4	Inchangé	9	Inchangé
2020	3	7	10	+6	21	+12
2020*	1	3	4	Inchangé	7	-2
2021	3	7	10	+6	21	+12

\* Effets COVID

En 2020, à l'initiative de l'Union Cycliste Internationale, l'appellation Hors Classe a évolué pour devenir ProSeries.

Le nombre d'épreuves et le nombre de jours de course, inscrits au calendrier des épreuves ProSeries en 2020 devait connaître une hausse de 150 % concernant le nombre d'épreuves et de 133 % concernant le nombre de jours de course (+6 épreuves et + 12 jours de course). Cette augmentation est liée au nouveau projet de calendrier mis en place par l'UCI qui a valorisé les épreuves de 1ère et 2nde division.

Cette hausse n'a pas pu se produire en raison de la crise sanitaire (qui a eu pour conséquence la perte de deux jours de course et un retour aux chiffres de la saison 2019 en termes de nombre d'épreuves).

La saison 2021, si la situation sanitaire le permet, devrait acter l'augmentation du nombre d'épreuves et de jours de course initialement prévue pour la saison 2020.

## Épreuves CLASSE 1

	COURSES PAR ÉTAPES	COURSES D'UN JOUR	TOTAL DU NOMBRE D'ÉPREUVES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ÉPREUVES	TOTAL DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE	ÉVOLUTION DU NOMBRE DE JOURS DE COURSE DANS L'ANNÉE
2014	11	24	35		65	
2015	10	22	32	-3	59	-6
2016	12	21	33	+1	64	+5
2017	9	20	30	-3	55	-9
2018	9	20	29	-1	54	-6
2019	9	21	30	+1	56	+2
2020	7	18	25	-5	46	-10
2020*	6	6	12	-18	30	-26
2021	7	17	24	+12	44	+14

\* Effets COVID

Depuis la saison 2017, Seules les épreuves de type Classe 1 connaissent des diminutions du nombre d'épreuves mais aussi du nombre de jours de course. Ce sont par ailleurs ces épreuves qui ont été le plus impactées par la crise sanitaire, puisque 18 épreuves ont été annulées, ce qui représente 26 jours de course en moins. Si la saison 2020 s'était déroulée normalement 5 épreuves de classe 1 auraient accédé au nouveau calendrier ProSeries.

La saison 2021 devrait sous réserve de la situation sanitaire sur le territoire français, permettre un retour à la "normale".



**LIGUE NATIONALE DE CYCLISME**

38 Rue du Surmelin 75020 Paris  
01 43 61 61 90  
[www.lncpro.fr](http://www.lncpro.fr)

